

ASSISES NATIONALES
DE MAINTIEN A DOMICILE
« AUTONOMIE » A PARIS

Intervention de :

Nicole PUYT

Directrice d'HORIZON 06 à NICE

➤ Le Mercredi 14 Juin 2000

COMMENT CONCILIER AUTONOMIE DE
VIE ET DEPENDANCE PHYSIQUE ?

INTRODUCTION

" Le nouveau social, ce n'est plus le social de la distribution, c'est un social qui considère ceux à qui il s'adresse comme des "ressources", c'est à dire comme des personnes qui, elles aussi, apportent quelque chose".

C'est ainsi que fin 1984, mettant en application ce texte avant sa parution (1987) un groupe de personnes handicapées en fauteuil roulant, dépendant de l'aide d'une tierce personne pour accomplir les actes essentiels de la vie courante, a créé l'Association HORIZON 06, régie par la loi du 1er Juillet 1901. A force de volonté, de motivation de détermination et grâce à l'écoute des autorités, elles ont réussi à mettre en place une structure innovante.

- Le 1er Avril 1988, un système intermédiaire, entre l'établissement et son service collectif rigide, d'une part, le maintien à domicile où l'individualisme est protégé, mais dans des conditions de sécurité précaires, d'autre part, voit le jour, respectant la vie privée de la personne handicapée, mais assurant une sécurité maximum. Cette première Structure accueille neuf résidents.

- Début 1997, grâce à la compréhension, l'efficacité et la volonté de tous, notre demande d'extension a abouti positivement à l'ouverture d'une deuxième Structure accueillant onze personnes handicapées dépendantes et portant donc leur nombre total à vingt.

BUT ET MISSION DE L'ASSOCIATION

Création et regroupement d'appartements, au sein d' immeubles à caractère social, adaptés pour handicapés physiques avec service d'Auxiliaires de Vie 24 heures sur 24.

Notre mission est d'offrir un service d'adaptation ou d'intégration sociale auprès de personnes handicapées moteurs. Ce service est mis en place dans un environnement le plus près possible des conditions habituelles ou normales de vie.

VALEURS

Les valeurs se définissent comme un ensemble d'aspirations et de convictions qui guident nos actions au plan de l'organisation du service.

- ü Le respect des droits de la personne, de son rythme de vie, de son intégrité, de sa primauté en tant qu'individu à part entière et citoyen à part égale;
- ü La reconnaissance des compétences individuelles et communautaires.

* Management et partenariat. Acte du Congrès 1987 UNIOPSS page 34.

- ü L'utilisateur est au centre des préoccupations, se traduisant par des services individualisés et accessibles, auxquels il participe.
- ü Le personnel est la pierre angulaire d'un service de qualité. Il doit présenter des connaissances, des compétences, des attitudes et des comportements favorisant le développement de l'autonomie du résident. Il doit s'engager à faire plus et mieux pour une véritable qualité du service.
- ✓ L'organisation adhère au principe qui place le résident maître d'œuvre de son projet de vie.

REALISATION ET FONCTIONNEMENT

Vingt appartements aménagés accueillent 20 personnes handicapées moteur avec :

- ✓ Entrée de l'immeuble et des appartements avec boîtier télécommande pour éviter les manipulations de clefs.
- ✓ Ascenseur avec commande à portée de main d'une personne en fauteuil roulant.
- ✓ Portes intérieures de 90 cm de large.
- ✓ Prises de courant et interrupteurs à 75 cm du sol.
- ✓ Vide sous évier, sous baignoire, etc...

Chaque appartement est relié au local de fonction par une ligne téléphonique intérieure permettant de joindre le personnel . Cette ligne est doublée par un système d'appel d'urgence par "BIP" . Le personnel est présent dans l'immeuble jour et nuit . Le service fonctionne par rotation de deux équipes, en majorité à temps partiel, permettant de satisfaire les besoins concentrés à certaines heures de la journée : lever - coucher - toilettes - repas. Le service d'Auxiliaires de Vie présent dans les immeubles 24 heures sur 24 améliore de façon spectaculaire l'autonomie des personnes handicapées résidentes dans nos Structures. Rejoindre HORIZON 06 permet aux personnes accueillies de vivre à leur rythme. Pour la majorité d'entre elles, c'est la première fois de leur vie qu'elles peuvent choisir l'heure de leur lever, de leur repas, de leur coucher. Elles peuvent aussi recevoir parents et amis.

Mais l'intégration ne serait pas totale s'il n'existait au sein de nos Structures un moyen de transport. Grâce à l'acquisition de deux minibus adaptés certains résidents ont pu continuer leur travail. L'évolution de leur handicap ne leur permettrait plus de prendre les bus de la ville, ils peuvent se déplacer à leur gré. Il leur est également possible, grâce à ce bus, de se rendre aux spectacles (Théâtre - Concerts- Opéra), de partir en vacances.

L'intégration dans la Cité de ces personnes en perte d'autonomie, leur insertion dans le tissu social, ne peuvent être réussies sans moyen de transport adapté.

Le financement est assuré par un prix de journée financé par le Conseil Général et une contribution des résidents qui reversent chacun 70% de l'indemnité compensatrice pour "tierce personne" .

Le nombre de postes financés à ce jour 22.75 temps plein.

ONT APPORTE LEUR CONCOURS :

- * Le Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- * La préfecture des Alpes-Maritimes,
- * La Municipalité de NICE,
- * La direction Des Actions Médicales et Sociales,
- * L' "O.P.A.M." et "Provence Logis" (habitations à loyers modérés),
- * La Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- * Le ROTARY
- * La Fondation STAVROS-NIARKOS

BILAN DES DOUZE ANNEES D'EXISTENCE

Tant individuellement que globalement ce style de structure semble être la réponse adéquate aux besoins et souhaits de la personne handicapée moteur.

Trois résidents se sont réalisés en pratiquant activement et régulièrement du bénévolat dans d'autres

Associations: ils peuvent être levés et accompagnés chaque matin ou après-midi au lieu-dit.

Une résidente avait vécu dix ans sans sortir de chez elle. Grâce à cette structure, elle a pu enfin sentir la pluie sur son visage, toucher l'écorce d'un arbre et surtout profiter des joies d'être grand-mère en s'occupant régulièrement de son petit-fils.

Un autre résident, n'ayant l'usage ni des jambes ni des mains, ayant vécu en établissement depuis sa

naissance, a pris des cours de musique et joue du synthétiseur avec des baguettes dans la bouche. Il

commence une initiation à l'électronique et est inlassablement à la recherche d'installation nouvelle

pour une autonomie maximum et n'avoir recours au personnel que pour les actes essentiels.

Une jeune fille de 25 ans a pu continuer à travailler à mi-temps et poursuivre ses études de droit en

faculté.

Une personne handicapée, quelques mois après son entrée à Horizon 06, a pu ré-utiliser ses talents

journalistiques (carrière interrompu par survenu du handicap) et a mis en place un bulletin de liaison, intra et inter associatif " Lignes d'HORIZON ".

La situation géographique des immeubles, permet à certains résidents équipés de fauteuil électrique

de se rendre par leur propre moyen au centre ville (5 Kms).

Les services Techniques de la ville de NICE avaient positivement collaborés avec notre Association

pour permettre ce cheminement.

La proximité des deux immeubles (1 Km environ) facilite l'organisation et permet une rotation du

personnel d'une Structure à l'autre.

L'intégration des vingt appartements au sein d' immeubles collectifs n'a soulevé aucun problème majeur au niveau du voisinage. La cohabitation et l'entraide sont d'actualité ; la présence permanente du personnel effectuant un va et vient dans l'immeuble a contribué à diminuer les dégradations des parties communes et éviter effractions et vols dans les appartements. On constate donc que si les retombés sont unanimement positives au niveau de la satisfaction des besoins des personnes handicapées accueillies, elles le sont également au niveau de la collectivité.

PROJET

Ce type de Structure se rapprochant e le plus des souhaits des personnes handicapées moteur et pour répondre à une liste d'attente impressionnante, nous travaillons sur deux résidences supplémentaires.

La première se ferait sur St André, petite commune qui touche la ville de Nice, pour une dizaine d'appartements. Nous avons déjà été contactés par un promoteur qui voudrait nous inclure dans son programme de construction.

Pour la seconde, nous sommes en contact avec la mairie de la ville d'Antibes car il y a beaucoup de demande sur ce secteur et la ville est partie prenante pour le projet qui est également la création d'une dizaine d'appartements.

Afin, de respecter au maximum l'intimité de vie des personnes handicapées et développer leur autonomie, nous souhaiterions domotiser au maximum ces appartements avec le partenariat des fondations:

- VIVENDI ;
- STAVROS NIARCHOS ;
- E.D.F. RECHERCHE ;
- Conseil Régional ;
- Conseil Général des Alpes -Maritimes.

CONCLUSION :

Ainsi le principe de la participation du bénéficiaire du social a sa propre prise en charge préconisé depuis une circulaire de 1978 (reprise dans un texte d'orientation de Madame Nicole QUESTAUX en 1982, permettant aux " individus de devenir acteurs du changement de leurs conditions et de leur cadre de vie ") est appliqué à l'extrême dans notre Association, c'est ainsi que cinq résidents sont membres du Conseil d'Administration ; quatre font partie du bureau. Tous les autres résidents sont membres actifs de l'Association.

Ce type de nouvelle formule d'habitation commence à se développer en France ces dernières années.

Il est unique dans notre région et constitue une alternative à la solution collective des foyers. Elle permet un véritable maintien à domicile avec des conditions appropriées au lourd handicap : sécurité, stabilité du personnel. Chacun trouve une autonomie de vie à laquelle aspire tout individu. Les états généraux organisés par l'Association des Paralysés de France ont largement démontré que toutes les réponses aux besoins et souhaits des personnes handicapées se retrouvent dans ce type de Structure, le nombre de demandes en attente en est une preuve supplémentaire.